



COMPTE RENDU-Comité d'examen local des projets (LPAC)

Projet : « *Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles (CapDEL) : démocratie participative et développement local* ».

Lundi 4 Avril 2016, Maison des Nations Unies

I- Participants :

PNUD :

- Madame Randa Aboul-Hosn, Représentante Résidente Adjointe
 - Madame Cristina Amaral, Coordinatrice Résidente
 - Sana Al Attar, Chef de l'unité PMSU
 - Faiza Bendriss, Analyste au Programme
 - Farida Kebri, Analyste au Programme
 - Merouane Arim, Analyste au Programme
 - Beatriz Santacruz, UNV Assistante au Programme Gouvernance
 - Mohamed Feniche, Associé aux Finances

Gouvernement :

- M. Dahmani Mohamed, Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales (MICL)



COMPTE RENDU-Comité d'examen local des projets (LPAC)

Projet : « *Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles (CapDEL) : démocratie participative et développement local* ».

Lundi 4 Avril 2016, Maison des Nations Unies

1) Déroulement : Ouverture des travaux du LPAC :

L'ouverture du Comité local du projet « *Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs du Développement Local / Communes Modèles (CapDEL) en Algérie : démocratie participative et développement local* », a eu lieu à 14:45 par Mme la Représentante Résidente Adjointe du PNUD, Mme Randa Aboul-Hosn, qui a commencé par remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'aboutissement de ce document de projet.

Ensuite, elle a demandé à tous les participants de la réunion de se présenter brièvement.

Suite à cela, il a été rappelé que l'objectif du LPAC consiste à revoir le document de projet à la lumière des principes programmatiques du PNUD et à s'assurer que le PRODOC tient compte de la consultation et l'accord des partenaires (en l'occurrence, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales et l'Union Européenne) et des structures hiérarchiques (HQ), et ce avant sa signature et sa mise en œuvre. Mme Randa Aboul-Hosn a expliqué la façon dont se déroule le LPAC tout en signalant que cet exercice est une étape obligatoire dans toutes les procédures du PNUD.

2) - Rappel de l'objectif du projet CapDel :

Le *Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs du Développement Local / Communes Modèles (CapDEL)* en Algérie vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles, la participation citoyenne, l'articulation entre acteurs du développement local. Et ce, à travers l'appui pour la planification et la mise en œuvre des politiques communales de gestion administrative et des services publics, le développement économique local et la gestion des risques et catastrophes, en vue d'une gouvernance communale concertée, transparente, et attentive aux besoins et attentes des citoyens, en particulier des jeunes et des femmes.

Le projet adoptera une démarche intégrée qui vise à établir des « communes modèles » qui permettront de dégager des approches à généraliser sur l'ensemble du territoire. Il s'articulera autour de 4 axes :



COMPTE RENDU-Comité d'examen local des projets (LPAC)

Projet : « *Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles (CapDEL) : démocratie participative et développement local* ».

Lundi 4 Avril 2016, Maison des Nations Unies

- 1) Implication des acteurs locaux dans le développement local, notamment des jeunes et des femmes, en s'appuyant sur la gestion participative (démocratie participative) ;
- 2) Modernisation et simplification des services administratifs au niveau communal ;
- 3) Renforcement de la planification stratégique communale notamment en vue de créer des emplois et des revenus durables ;
- 4) Gestion des risques et catastrophes au niveau communal.

Les dix (10) communes pilotes retenues par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales sont: Timimoun (wilaya d'Adrar); El-Khroub (wilaya de Constantine) Ouled Ben Abdelkader (wilaya de Chlef); Tizirt (wilaya de Tizi-Ouzou); Ghazaouet (wilaya de Tlemcen); Messad (wilaya de Djelfa); Djanet (wilaya d'Illizi); Djemila (wilaya de Sétif); Babar (wilaya de Khenchla); Beni Maouche (Wilaya de Bejaïa).

3) Discussion au sujet de la Convention Financière MICL/ l'UE

Après le discours d'ouverture de Madame Randa, Monsieur Dahmani a pris la parole au nom du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales pour exprimer son inquiétude au sujet de la Convention de l'Union Européenne sur le CapDEL qui ils venaient de recevoir pour sa signature.

Il a commencé son intervention en expliquant que le projet s'insère dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage.

La Commission Européenne, conformément à ses priorités dans la région, notamment la promotion de la démocratie participative, a prévu être bailleur de fonds pour la partie du projet PNUD (le CapDEL) concernant cet objective, tandis que les autres composants du projet vont être financés par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (désormais MICL) et le PNUD lui-même.

Cependant, la Convention financière de l'UE ne reflète pas cette réalité, pour les raisons ci-après :

COMPTE RENDU-Comité d'examen local des projets (LPAC)

Projet : « *Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles (CapDEL) : démocratie participative et développement local* ».

Lundi 4 Avril 2016, Maison des Nations Unies

- a) Il est dit que le CapDEL est un projet de l'Union Européenne, pas du PNUD, et que celui-ci n'est qu'un délégué pour sa gestion ;
- b) Même s'il s'agit d'une convention financière, elle parle aussi des questions techniques du projet (pages 17-31), ainsi que des conditions générales des projets de l'UE. Cependant, Les termes ne font pas ressortir la totalité de ce que le MICL a accordé avec le PNUD dans le PRODOC;
- c) La Convention est déjà signée par des représentantes de la Commission de Voisinage de la CE et du MAE de l'Algérie, et il faut aussi qu'elle soit signée par les représentants de la CE et du MICL (confusion des niveaux ?), alors qu'on ne s'est pas assis à une table pour discuter ses termes.

Ensuite, Madame Randa a pris la parole pour préciser que, en effet, le CapDEL est un projet PNUD qui compte sur le financement de l'UE ; par conséquent, il a été rédigé selon les procédures du PNUD, et ce ayant compte des nécessités de l'UE.

Pourtant, puisque le projet s'insère dans un cadre de coopération triangulaire, il faut les trois accords suivants pour sa mise en œuvre: UE-Gouvernement ; PNUD-Gouvernement et PNUD-UE. Or, c'est le premier de ces accords le plus important pour le démarrage du projet, car c'est celui qui débloque l'argent de l'UE.

Après l'explication de Madame Randa, Madame Kebri et Monsieur Dahmani ont intervenu pour discuter la question d'une façon plus approfondie.

Madame Kebri a exposé les raisons pour lesquelles l'UE a délégué la gestion du projet de démocratie participative faisant parti du CapDEL en le PNUD, notamment : la meilleure capacitation du PNUD et son approche avec le MICL.

Monsieur Dahmani a repris son discours en soulignant que la Politique ne se correspond pas avec la réalité dans ce projet-ci, et il a proposé d'ajouter les points du PRODOC manquant à la Convention financière de l'UE (en annexes) pour qu'elle soit conforme avec ce que le MICL a accordé avec le PNUD.

Madame Randa lui a répondu en disant que l'Union Européenne a fait un grand effort pour allouer de l'argent pour ce projet et qu'elle veut toujours de la visibilité, mais la Représentante du PNUD craint que la DG de l'UE ne veule pas envoyer la Convention au siège pour un deuxième avis étant donné les longues démarches bureaucratiques de la CE.

COMPTE RENDU-Comité d'examen local des projets (LPAC)

Projet : « *Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles (CapDEL) : démocratie participative et développement local* ».

Lundi 4 Avril 2016, Maison des Nations Unies

Finalement, Madame Randa a considéré nécessaire arranger dès que possible une réunion technique triangulaire entre la Délégation de l'UE en Algérie, le PNUD et le MICL pour traiter plusieurs points qui ont été soulevés lors de la discussion, notamment :

- a) savoir s'il est possible d'insérer dans la Convention un annexe technique contenant les points du PRODOC manquant ;
- b) éclaircir la devise de paiement ;
- c) savoir si l'on doit conserver les tranches reflétées dans la Convention dans le cas où il y aura plus de bailleurs de fonds.

4) Présentation du projet aux membres du LPAC

Le document de projet a été partagé par mail une semaine avant le LPAC avec les membres pour être étudié et commenté. La présentation du projet a été faite par Madame Farida Kebri, Analyste au Programme Gouvernance.

Madame Kebri a présenté le projet suivant les principaux critères d'évaluation du LPAC tel qu'établis dans le Manuel des politiques et procédures programmatiques et opérationnelles (POPPs), à savoir :

- La pertinence (Constitution de l'Algérie ; Programme Quinquennal du Gouvernement et Plan d'Action du MICL ; CPD du PNUD et CPAP ; ODD 5, 8, 10, 16 et 17 et Coopération Sud-Sud, Nord-Sud, Sud-Nord et triangulaire),
- La faisabilité, le compromis des parties, la responsabilité des parties,
- L'efficacité financière,
- Les impacts sociaux et environnementaux,
- La durabilité,
- Le plan de communication,
- La gestion des risques,
- Le suivi & Evaluation.

Les principales remarques et recommandations organisées suivant le tableau de critère d'examen des POPPs ont été rapportées ci-dessous.

COMPTE RENDU-Comité d'examen local des projets (LPAC)

Projet : « *Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles (CapDEL) : démocratie participative et développement local* ».

Lundi 4 Avril 2016, Maison des Nations Unies

Au terme de la présentation, un certain nombre de questions ont été soulevés par l'assistance.

5) Autres discussions :

- Identification des projets du PNUD qui puissent inspirer et renseigner au CapDEL (ex. projet sur l'emploi des jeunes).
- Possibilité d'inviter les directeurs de projet des parcs culturels pour exploiter l'intersectorialité des ateliers, vu que Djanet est une commune pilote.
- S'assurer avec Soufiane Dih que le projet est conforme aux « Social Environmental Standards » des Nations Unies.
- Exploiter les transversalités du MICL et des agences particuliers ayant compétences dans le domaine.
- Le MICL a accepté déboursier l'argent pour le CapDEL et ils veulent signer le projet avec l'UE et le PNUD, mail il faut d'abord régler le problème du contenu de la Convention Financière.

6) Point à préciser et/ou à reformuler

1. Sana :

- a) Définir les indicateurs annuels et par 5 ans du projet.
- b) Inclure une référence dans le PRODOC aux synergies entre les projets PNUD dans le cadre de ce programme fédérateur.
- c) Inclure une référence dans le PRODOC aux synergies entre le développement local et les stratégies/politiques centrales: retour d'information (*feedback loop*).
- d) Préciser un appui/renforcement des capacités aux instances supra-communales qui doivent jouer un rôle de courroie de transmission entre les politiques centrales et les politiques locales.

COMPTE RENDU-Comité d'examen local des projets (LPAC)

Projet : « *Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles (CapDEL) : démocratie participative et développement local* ».

Lundi 4 Avril 2016, Maison des Nations Unies

- e) Définir les synergies avec agences publiques telles qu'ADS et banque de développement local et les synergies avec d'autres initiatives intersectorielles telles que les PPDR.
- f) Définir quand les formations aux fonctionnaires auront lieu.

2. Randa :

- a) Refléter le rôle fédérateur du CapDEL par rapport à d'autres projets qui vont avoir lieu dans l'avenir dans plusieurs secteurs économiques.

3. Dahmani :

- a) Remplacer le terme « fiscalité locale » par « financement local » dans le PPT.
- b) Remplacer le terme « autorités locales » par « services publics locaux » dans le PPT.
- c) Redéfinir l'importance de la méthodologie à utiliser pour achever les résultats escomptés du CapDEL, notamment le renforcement des capacités au niveau local et la mise en place de mécanismes qui fournissent la base pour de futures politiques de décentralisation.

4. Feniche :

- a) Ajouter la « réception de contributions » comme l'un des risques dans la section « Journal de Risques ».

Décisions prises :

- 1. Faiza et Sofiane doivent transmettre leurs commentaires par e-mail.
- 2. On est d'accord avec le PRODOC tel qu'il est.
- 3. On doit arranger une réunion avec la DG de l'UE pour discuter les termes de la Convention financière et la possibilité d'insérer le document PRODOC du PNUD comme cadre annexe.

La session LPAC-CapDEL est fini à 17:15 heures.



Au service
des peuples
et des nations

COMPTE RENDU-Comité d'examen local des projets (LPAC)

Projet : « *Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles (CapDEL) : démocratie participative et développement local* ».

Lundi 4 Avril 2016, Maison des Nations Unies

X

Randa Abou-I-Hosn
Présidente

X

Sana Al-Attar
Membre

X

Farida Kebri
Membre

X

Merouané Arim
Membre

X

Faiza Bendriss
Membre

X

Mohamed Feniche
Membre

X

Beatriz Santacruz
Secrétaire Ex-Officio